

- de nouvelles technologies permettant à l'Agence des douanes et du revenu du Canada de faciliter le passage des biens et des personnes aux points de passage frontaliers;
- des nouvelles Équipes intégrées de la police des frontières du Canada et des États-Unis, c'est-à-dire des équipes multi-organismes qui coordonneront les efforts de renseignement et d'application de la loi le long de la frontière canado-américaine;
- des technologies de l'information de pointe afin d'aider les agents des douanes à contrôler les voyageurs pénétrant au Canada par les aéroports et d'autres points de passage frontaliers;
- un meilleur matériel qui permettra de détecter les explosifs, les armes à feu et d'autres dangers sans faire entrave au tourisme et au commerce légitimes.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada essaie des technologies de pointe et qu'il en dote ses services frontaliers chaque fois que c'est possible. Le Sous-comité estime que ces projets doivent être élaborés en tenant compte des préoccupations des Canadiens concernant la vie privée.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la technologie offre de grandes possibilités en ce qui concerne le renforcement de la sécurité et de l'efficacité à la frontière et la réduction des retards. Plusieurs ministères recherchent et testent de nouvelles technologies. Le volet « systèmes de transport intelligents » (STI) de la Déclaration sur la frontière intelligente engage le Canada et les États-Unis à « déployer des technologies interopérables au soutien d'autres initiatives visant à faciliter le déplacement sécuritaire des biens et des personnes, comme des applications de transpondeur et des sceaux électroniques pour les conteneurs ».

Transports Canada a entrepris certaines initiatives dans le domaine des STI, entre autres la détermination de projets conjoints, l'inventaire des technologies de la sécurité et une étude sur les opérations des véhicules commerciaux. Le ministère coopère également de façon continue avec le Département des transports des États-Unis en matière d'architecture et de normes STI.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada travaille avec son pendant américain afin de résoudre les questions qui retardent l'aménagement d'installations frontalières conjointes et d'accélérer l'établissement de telles installations là où leur mise en oeuvre est rentable.

L'utilisation d'installations conjointes est une méthode de gestion moderne de notre frontière mutuelle. Elles permettent aux agences d'inspection à la frontière de mettre en commun leurs ressources, d'augmenter la sécurité de leurs agents et de distribuer de manière plus efficace